

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 15
Procurations : 4
Votants : 19

N° 2024 3 9

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 12 Avril à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DELGENES, GOURMANDIN, LABEUR et PORTES.

Mmes DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, et ROOU.

A donné pouvoir :

Mme BELMAS à M. LABEUR

M. ESTRADE à Mme DAGNAC

Mme SALOMÉ à M. COTTAVE-CLAUDET

M. TOURAILLES à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, SANEGRE et THIOUX.

Mrs DEJEAN, FONTA et ZAMBONI.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX
ETABLISSEMENTS A CARACTERE ADMINISTRATIF :**
Association Foncière de Mazères

Vu l'article 31 de l'ordonnance N°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 précisant : « les ressources d'une association syndicale autorisée comprennent : les subventions de diverses origines ».

Sur proposition des membres de la commission agricole, Monsieur le Maire propose de porter la subvention de fonctionnement allouée à l'Association Foncière de Mazères à 12 000 €.

Il précise que cette subvention est destinée à l'entretien des fossés mères.

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € à l'Association Foncière de Mazères, au titre de l'exercice 2024.

➤ **et DIT** que les crédits nécessaires au paiement celle-ci sont inscrits au budget primitif 2024.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 15 AVRIL 2024**

Le Maire,
Louis MARETTE



Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER